

Au cœur de la chartreuse de la Part-Dieu

L'ancienne chartreuse de la Part-Dieu ouvre largement ses portes au public. L'occasion de découvrir un lieu exceptionnel de beauté et de calme. Un site qui résiste plutôt bien au poids des ans. Et dire que le monastère aurait pu disparaître au XIXe siècle, des suites de la guerre du Sonderbund.



Les impacts de balles, encore visibles au-dessus de l'horloge, témoignent de l'expulsion des moines, en 1848

Première étape: le réfectoire, qui n'accueillait les religieux que les dimanches et jours fériés. Le reste du temps, ceux-ci restaient seuls, cantonnés dans leur cellule et leur silence. Au mur demeure l'empreinte d'une croix aujourd'hui confiée aux bons soins des moines de la Valsainte. Tout à côté se situe la cuisine, noircie par quatre siècles de fumée. La grande cheminée n'a guère servi à rôtir de la viande, interdite aux chartreux sauf lorsque Noël tombe sur un dimanche... Le pain, par contre, revêtait une importance prépondérante dans leur vie. Le four – refait à neuf il y a quelques années – pouvait en cuire jusqu'à 15 kilos en une fois. La lourde table monolithique (taillée dans un seul arbre) conserve encore les encoches laissées par les cuisiniers.

Jouxtant la cuisine, la dépense – une pièce à température constante – où l'on stockait la nourriture. Ici se trouve le «guichet des pauvres», où étaient déposés les restes de nourriture destinés aux déshérités. Cette pièce offre également un accès à la cave, où étaient entreposés les fruits du vignoble veveysan des chartreux.

La visite continue par le petit cloître – au cœur du monastère – qui était réservé à l'usage exclusif des religieux. Tout autour de ce promenoir intérieur, des portes. C'est ici que l'on retrouve les deux pièces, hautes et étroites, qui ont échappé à l'incendie qui ravagea la Part-Dieu en 1600: la sacristie et la salle du chapitre, érigées toutes deux en 1307.

Sur le perron de l'église, Béatrice Clavel rend le public attentif à la fresque représentant saint Bruno. On y aperçoit encore quelques impacts de balles, vestiges de la guerre du Sonderbund. Le grand cloître extérieur est en ruine, victime lui aussi du Sonderbund. Là où trônaient jadis onze cellules s'épanouissent désormais des myriades de myosotis dans une explosion de bleu.

Sept siècles d'histoire

L'histoire de la chartreuse de la Part-Dieu remonte à l'aube du XIVe siècle, lorsque Guillemette, comtesse de Gruyères, décida de consacrer au Seigneur une partie de ses biens (la part de Dieu). Elle acheta alors une propriété coupée du monde, située sur les bords de la Trême, avant d'en faire don aux chartreux qui devaient y élever un couvent. Celui de la Valsainte venait d'être fondé (en 1295), grâce à la générosité des seigneurs de Corbières. Excepté sa date de fondation, 1307, on ne sait pratiquement rien des trois premiers siècles d'existence de la Part-Dieu. Sans doute la vie s'écoulait-elle dans l'austérité des règles établies par saint Bruno, fondateur de l'ordre en 1084.

En 1600, un incendie ravagea les bâtiments. Seules deux pièces – ainsi que les murs extérieurs de l'église – échappèrent aux flammes. Une première reconstruction des lieux intervint alors. La première, car en 1801, le feu embrasa à nouveau le monastère, ne se propageant heureusement pas à l'ensemble.

Les choses commencèrent à se gâter pour les chartreux au moment de la guerre du Sonderbund, au milieu du XIXe siècle. Pressé par les radicaux, l'Etat de Fribourg dut se résoudre à se débarrasser de l'une de ses deux chartreuses. A une voix près, il pencha pour le maintien de la Valsainte. Les moines furent alors chassés des bords de la Trême manu militari. Quelques impacts de balles sur la façade de l'église en témoignent aujourd'hui encore. Commença une période sombre pour la Part-Dieu, qui subit de nombreuses déprédations, la destruction, notamment, des onze cellules accueillant les moines. Histoire d'être certain qu'ils ne réinvestiraient pas les lieux.

Le couvent passa ensuite entre différentes mains, avant d'être cédé, en 1871, à la famille Clavel, propriétaire aujourd'hui encore

Leur première implantation des chartreux au Pâquier

Vers le milieu du XIII^e siècle, Rodolphe de la maison de Gruyères est moine à la Grande Chartreuse en Isère.

Il a hérité de ses ancêtres des terres sises aux hameaux des Carrets, des Chavonnes, du Pâquier et autres, faisant partie intégrante de la châtellenie de La Tour-de-Trême.

Vers 1270, le moine Rodolphe revient en Gruyère et fonde, avec quelques confrères, un couvent aux lieux-dits, de nos jours, Les Carrets, Les Chavonnes.

Ces fonds sont exploités sous le régime emphytéotique par les familles dites du Pasquier de la Tour-de-Trême. Plusieurs documents le confirment.

A propos de la localisation Paul Pasquier ajoute plus loin dans son document :

Une supposition qui paraît vraisemblable est la suivante:

Les moines ayant obtenu à cens des territoires mis en valeur par eux, aux hameaux des Garrots et des Chavonnes, au Pâquier, payèrent au comte leur valeur pour en devenir propriétaires.

Les noms locaux de ces territoires, de bas en haut : clos des Chartreux, Carrets, Es Cabanis, Pré muré, laissent bien supposer qu'ils habiteront ces lieux avant de se rendre à la Part-Dieu, ce qui confirmerait la tradition.

La propriété dénommée de nos jours " Clos Chatrossin " est importante. En amont et à sa limite se trouve le lieu dit Es Séjaux dérivant du latin, subdiurnum, voulant dire séjour sous le jour, peut-être cimetière.

Attenant en amont est le lieu dit Es Carrets pouvant venir de quartier – caro, mot que nous trouvons à Pringy, signifiant un quartier de maisons. Aux Carrets les moines auraient pu avoir leur maison principale, lieu de réunion pour les offices et les repas.

Encore attenant, en amont, se trouvait un lieu dit Es Cabanes trouvé dans les documents de 1600, - registre des naissances de la paroisse de Gruyère, ~ endroit inclus dans une propriété nommée Pré-muré – Prâ Morâ cité en 1650.

C'est dans ces cabanes entourées d'un mur et durant plus d'un demi siècle que les disciples de saint Bruno vont prier, travailler et jeûner.

La comtesse Guillemette et la création du monastère de la Part-Dieu

La comtesse Guillemette a reçu en dot de son époux Pierre II de Gruyères de vastes terres s'étendant de Pérausaz, en amont du Moulin de la Trême, jusqu'au sommet du Moléson (Moles sum).

Elles étaient approximativement délimitées sur la rive droite du torrent de la Trême :

A l'ouest, ce torrent jusqu'à son affluent dit alors la Tremettaz ; au Sud-ouest, cet affluent et une ligne se prolongeant jusqu'à l'arête du mont de Tremettaz ; de ce point au Sud-est, dans la direction de l'est, cette arête jusqu'à son sommet le plus élevé - le moles sum - lequel donna son nom au Moléson ; au nord-est, de ce point l'arête descendant jusqu'à la Trême entre Petit-Plané et Plan-Francey ; puis une ligne se dirigeant vers La Schiaz pour aboutir à Pérausa.

Une réserve est prévue pour le mont spectaculaire de Plané (Moles sum) dont il faut respecter les abords pour ceux qui s'y rendent – ad ipsum montem Planay spectantibus, prout est factenus usitatum, excepta ratione montis Moles-sum (Moléson).

Ces fonds sont en partie exploités sous le régime de l'emphytéose.

La comtesse les affranchit de toutes charges avant d'en faire cession aux moines, en remboursant tous les acomptes payés par le cens.

En juin 1299, elle indemnisa par 30 sols Rodolphe de Gruyères, dit Grua, pour affranchir les biens tenus par lui en ces lieux. Il en est de même pour les fonds tenus par Pierre de Chavannes, soit une partie du pâturage de Planay.

D'autres teneurs sont indemnisés:

Jacques des Carruits (ou Carry) en 1300 cède les droits qu'il avait sur ce pâturage de Plané pour le prix de 100 sols bons de Lausanne.

Perroda Gachieri de Payerne, qui était en relations avec la maison de Gruyères, probablement parent des comtes de Gruyère, directement ou par alliance, avait hérité une partie des terres cédées aux moines en 1307 sur cette même montagne de Planay et les avait cédés à des tiers.

Le 1^{er} novembre 1320 il les indemnisa par le paiement de 128 sols de Lausanne, afin de libérer les fonds qu'ils détenaient et satisfaire le désir de la comtesse.

Ces teneurs étaient entre autres : Vionnet de la Chiaz, Uidry et Pierre dits Jacquenier, Rodolphe Moret, Rodolphe Goyat, Pierre Mazard, Girolodus dit Rondalet, Jean Bochet, Jean Arnolier ; Guillaume Chanagoz ; Pierre, Jean et Uldricus, frères dit Reyn ; Pierre Pelligor et Pierre Chanagoz.

(A cette époque, les noms de famille n'existaient guère, les personnes étaient désignées par le prénom et un surnom, sobriquet, donné par l'habitat, le métier, le physique, etc.).

Après avoir totalement affranchi les fonds susmentionnés, **la comtesse Guillemette les donne aux moines en 1307** pour y fonder le monastère qu'elle nomme La Part-Dieu c'est à dire "la part de Dieu". Il est construit entre 1307 et 1320.

Le Comte Pierre III était héritier de la maison de Gruyères, fils du comte Pierre II et de la comtesse Guillemette.

Lorsque les moines quittent les hameaux du Pâquier pour se rendre à la Part-Dieu, le comte Pierre III leur propose de reprendre possession des terres du Pâquier en compensation des vastes fonds donnés par la mère.

Les moines n'acceptèrent pas cette proposition car ils voulaient rester en relation avec les familles Pasquier qui les avaient aidés à bâtir leur couvent et qui avaient exploité leurs terres depuis plusieurs années au cours desquelles ils avaient payé plusieurs acomptes sur le prix d'achat (par le paiement du "cens" à la St-Martin lequel comprenait la location annuelle et un modeste montant à valoir sur l'acquisition).

De nouveaux bâtiments étaient d'ailleurs à prévoir pour l'exploitation du sol.

Le Comte Pierre III leur proposa ensuite de leur vendre ces fonds ce que les moines acceptèrent et fit l'objet de transaction.

Pour donner suite aux accords passés, un acte de promesse de vente fut rédigé en **1320** par lequel les moines acceptent d'acquérir les fonds en cause pour le prix de 180 livres de Lausanne et d'y laisser comme exploitants les deux frères Géraldus et Rodolphe dou Pâquier de la Tour-de-Trême, sous le même régime d'emphytéose pour un paiement annuel de 180 bons sols (leur naissance peut être fixée vers 1250-1270).

Cet acte fut sans suite.

En juin **1340** décèdent les deux frères cités ; à cette date un nouvel acte de promesse de vente est établi en faveur de leurs descendants. Il stipule qu'ils reprennent à leur compte les mêmes terres contre un cens annuel de 180 sols.

Dans les ouvrages sur le comté de Gruyère, Hisly mentionne que les deux documents de juin 1320 et de juin 1340 se trouvent aux archives cantonales de Fribourg, au chapitre des titrés de la Part-Dieu.

La tradition, rapportée de père en fils par nos ancêtres qui furent constamment occupés aux bâtiments du couvent, veut que les moines, se trouvant au Pâquier, construisirent leur couvent, des années 1307 à 1320. A cette dernière date, vers la fin de l'année, ils allèrent y habiter. Mais rien ne précise l'endroit exact où ils se trouvaient.

L'acte de vente, en avril 1341, est rédigé en latin, sur un grand parchemin, d'une belle écriture gothique. Cet acte de vente ne concerne que les parcelles possédées par le moine Rodolphe.

Il jette un jour nouveau sur le passé de la Part-Dieu et sur les familles issues de Géraldus et Rodolphe dou Pâquier.

Ce nom dou Pasquier est porté jusqu'à la fin du XVIIe siècle, puis simplement Pasquier, de nos jours. C'est ce que nous constatons aux anciens registres de la paroisse de Gruyères.

Ces fonds dont avait hérité le chartreux Rodolphe, fondateur du couvent, sont divisés en treize parts, entre les descendants des deux frères cités plus haut. L'acte détermine ce que chacun doit payer annuellement de cens, pour le total de 200 sols, payables à la Saint-Martin. Il leur fallut verser le cens (location-vente) durant deux cents ans pour devenir propriétaires. Les familles Pasquier continueront comme par le passé d'exploiter tous les fonds situés sur leur hameau, cela jusque vers les années 1510 lorsque les terres seront totalement amorties.

Les noms locaux figurant dans ce document furent en partie modifier de 1341 à nos jours. Il est cependant encore possible de déterminer la situation des parcelles.

Les descendants de Jérôme (de François de Gérald) s'installèrent vers les Carrets et les Chavonnes où se trouvaient anciennement les moines. Ceux d'Antoine feu Rodolphe, se fixèrent aux environs du lieu-dit Prachaboud actuel.

Lorsque les fonds furent amortis, vers 1510, nos ancêtres mirent en valeur les terres inférieures marécageuses, des Chavonnes, des Albergeux et vinrent s'établir sur les fonds assainis de Désovy (Dessous-Vif), Prachaboud etc.

Ce document est précieux. C'est le plus ancien que nous avons au sujet des familles Pasquier.

Au couvent de la Part-Dieu

Le premier prieur du couvent de la Part-Dieu, c'est frère Borcard de Lausanne.

La chartre de 1307 est confirmée par Gérard de Vuippens, évêque de Lausanne.



C'est le 1er mars 1340, Aymon, comte de Savoie, prend sous sa protection les moines de la Part-Dieu.

Puis Louis de Savoie les libère de tout impôt, péage, etc. Les possessions de la Part-Dieu et le nombre des bienfaiteurs s'accroît rapidement. A la même date, il est fait don de la dîme entière des Albergiours, en blé et en chanvre.

Marguerite, femme du noble seigneur et chevalier Rodolphe de Gruyères, veut être inhumée à la Part-Dieu. Elle lui lègue 160 livres de Lausanne, afin qu'un prêtre y dise une messe tous les jours et à perpétuité pour le repos de son âme et celle de ses ancêtres. Rodolphe de Gruyères, fils de feu Rodolphe, " pour prévenir les dangers qui peuvent arriver à la guerre à laquelle son devoir l'oblige d'aller, au-delà des monts ", choisit la Chartreuse pour

y être inhumé. Pour les offices des morts qu'on dira deux fois l'an, il lègue 100 florins d'or de cens annuel.

Vers 1550, le gouvernement de Fribourg est informé que le Prieur de la Part-Dieu a été déposé par ses confrères, on lui a pris son cheval, sa bourse et le sceau. On veut le placer dans un autre couvent.

Le gouvernement témoigne son déplaisir aux moines. Il demande que les coupables soient punis. Il fait savoir à ces religieux qu'il est d'usage dans ce canton que les moines rendissent des comptes annuels.

En 1562, on leur reconnaît le droit de nommer leurs supérieurs et de les déposer, mais à condition que les comptes de leurs revenus et dépenses soient produits et à condition aussi que leurs propriétés ne soient pas aliénées.

Mais en 1550 déjà, des difficultés apparaissent avec leurs Excellences de Fribourg.

Plus tard, en 1593, un procureur vient d'être destitué. Le Petit Conseil écrit au général de l'ordre de Lyon afin que cessent les abus et le désordre au monastère de la Part-Dieu.

Après le comte Michel en 1555, la Part-Dieu est gérée dans son administration, assujettie à de grandes contributions annuelles pour les écoles et en faveur du fisc.

En 1566, le prieur de la Part-Dieu meurt de la peste, ainsi que quatre de ses domestiques.

Entre le XVII^e et le XVIII^e siècle, le couvent est menacé plusieurs fois d'être supprimé. On négocie dans ce but auprès de Rome. Mais les instances des chartreux, la protection de la France et la suppression de la Valsainte en 1777 vont sauver la Part-Dieu.

Le 5 février 1601, l'église et une partie du couvent sont incendiés. Ce sinistre se renouvelle le 1er novembre 1800, attribué cette fois à la malveillance. Tout fut réduit en cendres, à l'exception du moulin et des écuries.

Par les soins du prieur don Moissonnier, tout est reconstruit, et le 1er novembre 1805, les religieux qui avaient été recueillis au château de Vuippens et à Marsens peuvent reprendre possession de leur monastère.

Don Benoît Lempereur, prieur en 1818, achève de restaurer plusieurs bâtiments de ses deniers et enrichit la sacristie et la décoration de l'église.

Son successeur en 1821, dom François Lachat, laisse une réputation de sainteté et d'aménité qui s'étend bien au-delà du couvent. Il meurt en 1843.

Jusqu'à-là, cette maison n'est qu'une succursale de la grande Chartreuse en France, et elle compte surtout des religieux étrangers en son sein. Mais on cite volontiers aussi la présence d'un Fribourgeois, dom Joseph Hermann de Ruyres-Saint-Laurent, qui se distingue par son habileté sur des ouvrages de mécanique et par son esprit d'invention. Qui ne connaît pas l'histoire de la fameuse horloge du moine mécanicien? (Raemy de Bertigny)

Ces moines austères et silencieux qui, même dans les maladies, jeûnent les deux tiers de l'année. Ils ne connaissent pas l'usage de la viande. Ils font toujours l'édification de la contrée.

Ouverts aux pauvres, à la jeunesse et aux entreprises d'utilité publique, ils contribuent à l'établissement du séminaire et à la construction du grand pont de Fribourg.

En 1847, cette source productrice est tarie. Déjà en 1846, le gouvernement de Vaud a frappé les vignes de la Part-Dieu de contributions arbitraires.

Après la guerre du Sonderbund, la Part-Dieu doit livrer au pouvoir 300 000 lb.

Ensuite de la suppression le 51 mars 1848, les chartreux, au nombre de treize, sont expulsés de leur solitude le 10 mai 1848.

Bonnefontaine et les chartreux

Dès sa fondation en 1507, le monastère de la Part-Dieu voit affluer des cohortes de pauvres gens à la recherche de pain et d'un bol de soupe. La misère est grande dans le pays, et les portes du couvent sont toujours ouvertes.

Les chartreux, il est vrai, ont leur moulin et un modeste troupeau de bovins. La traite du matin est réservée pour les pauvres. Chaque jour, ils viennent nombreux y prendre le seul repas qu'ils ont pour vivre.

Mais d'autres pèlerins poursuivent leur chemin vers Planex et le Moléson. La croyance populaire attribue des vertues magiques à l'eau d'une source, celle de Bonnefontaine, près du sommet.

En reconnaissance des vœux exaucés ou souhaités, des oboles sont déposées à cet endroit par cette multitude de pèlerins. Ces offrandes restent la propriété des chartreux. Mais la tentation est grande pour certains d'y aller se servir. L'autorité ecclésiastique doit intervenir, et menacer d'excommunication ceux qui se rendraient coupables de vols.

Nos ancêtres vivent en relations étroites avec les chartreux de la Part-Dieu. Ils sont souvent occupés à la construction et aux réparations des bâtiments du couvent. Diverses légendes sont transmises de génération en génération, souvent brodées et déformées.

Celle de Dom Hermann, le moine mécanicien, est connue de tout un chacun.

Mais celle du moine fromager s'est un peu oubliée. La voici en quelques lignes.

La traite des vaches, le soir, sert aux besoins des moines et de l'élevage. Elle sert aussi à la fabrication de petites tommes, dont la durée de conservation est réduite. Cette traite est coulée dans des baquets en bois et laissée en repos au frais durant la nuit. Le matin, le moine prélève une partie de la crème pour en faire du beurre.

Durant une chaude nuit d'été, un violent orage s'abat sur la contrée et, au matin, le moine beurrier trouve le lait complètement coagulé. Que faire ? Le moine réfléchit et s'ingénie à trouver une solution pour récupérer cette masse caillée. Il imagine de confectionner une grande tomme, et de tenter de la conserver aussi longtemps que possible.

Il déploie de grands linges dans une grande cuve en bois et y verse le lait caillé. Puis, à l'aide d'une planche qui couvre le tout, il retourne le récipient sur la table pour laisser échapper le liquide non figé.

Deux jours après, il dégage la masse formant une meule, et la débarrasse de ses linges pour l'entourer d'une forme tirée de l'écorce d'un sapin.

La masse s'est affermie, il peut la retourner, la saler. Peu à peu la croûte se forme, se dore et prend une appétissante allure. Un parfum bien agréable s'en dégage. De semaine en semaine, le moine la soigne, la retourne, heureux d'un résultat inespéré.

Les confrères curieux viennent voir le développement de la meule et demandent à y goûter. Le prieur, informé, décide que le fruit inconnu sera mis sur la table jour de Tous-les-Saints, 1er novembre. Ce qui est fait, pour le régal de tous.

Qu'y a-t-il de vraisemblable dans ce vieux récit ? Chalamala, (saleur de fromage) qui passe son temps à distraire les comtes, doit sûrement l'avoir conté à son tour.

La chartreuse de la Part-Dieu a pour armoiries: une grue d'argent, avec une croix au-dessus du champ de gueules.

En assemblée communale du 20 avril 1856, on apprend que la Part-Dieu est à vendre. Des citoyens proposent que la commune du Pâquier s'intéresse à cet achat. Au vote, sept citoyens y sont favorables, mais neuf s'y opposent.